

**Mémoire présenté dans le cadre des consultations
publiques prébudgétaires 2026-2027**

**RENVERSER LA TENDANCE EN ITINÉRANCE :
L'HEURE DES CHOIX BUDGÉTAIRES**

Février 2026

Rédigé par le :

**Réseau
SOLIDARITÉ
Itinérance du Québec**

“Prévenir, c’est agir avant que les problèmes ne se produisent ou avant qu’une situation ne se détériore.” Plan d’action interministériel en itinérance 2021-2026

À propos

Les recommandations contenues dans ce mémoire visent à ce que soient mises en place les réponses nécessaires pour faire face à certaines des épreuves liées à la jeunesse, à la perte d'autonomie, aux problèmes de santé mentale ou de dépendances, aux traumatismes – en particulier historiques et intergénérationnels – ainsi qu'aux diverses formes de violence, qu'elles soient systémiques, conjugales ou sexuelles. Ces enjeux affectent particulièrement les femmes, les Premières Nations, Métis et Inuit, les personnes racisées, migrantes et immigrantes, les personnes en situation de handicap, celles de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, ainsi que l'ensemble des groupes sociaux discriminés et marginalisés.

À propos du Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec

Depuis 1998, le RSIQ est une alliance d'organismes œuvrant à améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance, par une approche globale qui considère la personne dans son ensemble et l'importance du respect de ses droits.

Nous sommes le réseau québécois portant la voix commune du milieu communautaire en itinérance auprès des paliers gouvernementaux et du grand public afin de prévenir et réduire l'itinérance. Le RSIQ regroupe 18 concertations territoriales qui elles-mêmes regroupent plus de 260 organismes communautaires à travers le Québec. De plus, 39 membres associés et partenaires font partie du RSIQ.

Table des matières

Itinérance : les moyens nécessaires pour une réponse commune	4
Sommaire des recommandations	6
Enjeux prioritaires.....	7
1. Prochain Plan d'action interministériel en itinérance (PAII)	7
2. Prévention : une action globale visant à renverser la tendance en itinérance.....	9
3. Droit au logement : une urgence sociale.....	11
4. Droit à un revenu décent : une base pour la dignité	13
5. Droit à la santé et accès aux services sociaux	15
6. Réseau d'aide et de solidarité	18
7. Sensibilisation	20
Références	21

Itinérance : les moyens nécessaires pour une réponse commune

La crise de l'itinérance au Québec et la responsabilité du ministre des Finances

Entre 2018 et 2022, le nombre de personnes en situation d'itinérance visible recensées a augmenté de 44 % au Québec ([MSSS, 2023](#)). Tout indique que les résultats du dénombrement mené au printemps dernier feront encore une fois état d'une aggravation majeure de la situation. L'itinérance au Québec a atteint des proportions alarmantes, résultant de facteurs structurels tels que la pauvreté, la crise du logement, l'exclusion sociale et le manque d'accès aux soins et aux services sociaux.

Il est de la responsabilité du ministre des Finances et du gouvernement du Québec de réunir les conditions financières nécessaires pour renverser la tendance et répondre à cette urgence sociale et humanitaire.

Le coût social et économique de l'inaction pour la société québécoise justifie à lui seul que soit adéquatement financées les initiatives et les mesures structurantes ciblées dans ce mémoire. À titre d'exemple, les coûts du manque de logements adéquats – ne serait-ce que pour le système de santé québécois – se calculent en milliards de dollars chaque année ([Observatoire québécois des inégalités, 2025](#)). Comme le soulignait l'Union des municipalités dans un rapport publié en 2023 sur l'impact des programmes de prévention et de lutte contre l'itinérance au Québec, il est économiquement bien plus avantageux pour l'État québécois d'investir et d'agir sans délai que de retarder les interventions nécessaires ([UMQ, 2023](#)).

Qui plus est, les solutions fiscales pour augmenter la marge de manœuvre de l'État québécois ne manquent pas : augmenter le nombre de paliers d'imposition, instaurer un impôt sur le patrimoine, imposer davantage les gains en capital des particuliers, et plus encore. Ces mesures présentent un double avantage : réduire les inégalités de revenu et de richesse qui ne cessent de se creuser ([Le Devoir, 2026](#)) tout en permettant au trésor public de récupérer plus d'une dizaine de milliards de dollars pour améliorer nos services publics et nos programmes sociaux ([Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2025](#), [Coalition Main rouge, 2021](#)).

L'approche globale

Si les populations vulnérables sont les premières touchées, les visages et les parcours de l'itinérance sont pluriels. Pour répondre efficacement à la crise, l'approche globale, qui consiste à considérer la personne dans les multiples dimensions de sa vie (ses identités, son histoire, ses conditions de vie, ses besoins, ses relations, ses liens sociaux, ses capacités, ses ressources, etc.), est indispensable. Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec prône l'approche globale et communautaire en mettant l'accent sur cinq axes d'intervention en matière d'itinérance : le droit à l'éducation, le droit à un revenu décent, le droit au logement, le droit aux soins de santé et aux services sociaux et le droit d'occuper l'espace public. Les recommandations présentées dans ce

mémoire prébudgétaire témoignent de cette approche, d'ailleurs reconnue comme fondamentale dans la Politique nationale de lutte à l'itinérance.

Une réponse commune à la crise de l'itinérance

Plus de 450 expert-es du milieu communautaire, de la recherche et du réseau de la santé et des services sociaux étaient réunies en novembre 2024 à l'occasion des 4^{es} États généraux de l'itinérance. C'est dans le cadre de ce grand rendez-vous que fut coconstruite la déclaration « Renverser la tendance : un devoir collectif ». Celle-ci reflète une vision concertée soutenue par des expertises diverses et formule des engagements clairs pour renverser la tendance en itinérance. À ce jour, cette déclaration a récolté l'appui de plus de 21 000 personnes et de 25 municipalités, dont les Villes de Québec, Gatineau et Laval.

« L'itinérance est d'abord et avant tout un enjeu de société qui prend racine dans des facteurs structurels comme la pauvreté et l'augmentation des inégalités sociales. » [Déclaration commune - RISQ 2024](#)

Des propositions ciblées

Ce mémoire prébudgétaire s'appuie sur l'approche globale et la déclaration commune pour formuler des recommandations spécifiques qui font l'objet d'un large consensus dans le milieu de la lutte à l'itinérance. En orientant judicieusement ses investissements vers ces pistes d'action prometteuses, le gouvernement pourra non seulement répondre aux besoins urgents, mais aussi s'attaquer efficacement aux causes structurelles de l'itinérance.

En soutenant ces approches éprouvées et en s'attaquant aux racines du problème, nous pouvons non seulement renverser la tendance en matière d'itinérance, mais aussi construire une société plus juste et inclusive pour toutes et tous.

Sommaire des recommandations

1. **Plan d'action interministériel en itinérance (PAII) :** adopter et financer un nouveau plan d'action interministériel en itinérance adapté aux réalités actuelles;
2. **Prévention :** mettre en place des solutions concrètes pour s'attaquer aux causes structurelles de l'itinérance, mieux soutenir l'intervention auprès des personnes à risque d'itinérance et adopter un réel plan de lutte à la pauvreté;
3. **Droit au logement :** renforcer l'encadrement du marché locatif privé et prioriser la construction et la rénovation de logements sociaux et communautaires adaptés à la diversité des besoins;
4. **Droit à un revenu décent :** rehausser les prestations sociales et augmenter le salaire minimum pour permettre à toutes et à tous de répondre à leurs besoins;
5. **Droit à la santé et à l'accès aux services sociaux :** étendre l'accès et adapter les services afin de mieux répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être;
6. **Réseau d'aide et de solidarité :** assurer un financement pérenne et accru à la mission des organismes communautaires;
7. **Sensibilisation :** financer adéquatement les initiatives de sensibilisation afin de favoriser l'inclusion des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être et le respect de leurs droits.

Enjeux prioritaires

1. Prochain Plan d'action interministériel en itinérance (PAII)

En novembre 2024, les acteurs publics concernés par l'itinérance (des personnes détenant des savoirs expérientiels, des élu-es, des chercheur-euses, des intervenant-es de première ligne, des représentant-es des ministères) se sont rencontrés au Québec, lors des 4^{es} États généraux de l'itinérance, pour développer une déclaration commune qui vise à renverser la tendance en itinérance. Les expert-es sont clair-es, nous devons :

Assurer un financement pérenne, prévisible et adéquat aux organismes communautaires, en privilégiant le financement à la mission, adapté aux besoins nommés par le milieu, permettant le développement et le maintien des infrastructures de même que la stabilité du personnel.

Voici la situation actuelle du financement en itinérance :

- **Le Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 arrive à échéance le 31 mars prochain.** Après de longs mois d'incertitude, la ministre Sonia Bélanger a annoncé, le 12 décembre dernier, la prolongation d'une grande partie des mesures, sans toutefois reconduire l'ensemble des actions prévues et sans aucune précision sur la durée, ce qui maintient une instabilité importante pour les organismes et les personnes qu'ils soutiennent.
- Par ailleurs, **l'enveloppe Capacité communautaire et innovation du programme fédéral Vers un chez-soi** est elle aussi marquée par une grande incertitude. À ce jour, aucune entente n'a été signée entre le Québec et le Canada pour la période 2024-2028. Selon la dernière entente modificatrice, signée le 6 mars 2025, le Québec a perdu notamment les fonds destinés à l'accès coordonné pour l'année 2024-2025, une perte évaluée à environ 1 million de dollars par année. Nous demeurons toujours sans nouvelles quant à ce financement.
- À cela s'ajoute **la fin du Plan de réponse communautaire aux campements (PRCC)**. Le gouvernement fédéral a fait le choix de retirer 25 millions de dollars de financement par année au Québec à compter du 1^{er} avril 2026, entraînant des répercussions majeures pour 171 organismes communautaires et des milliers de personnes en situation d'itinérance. Une analyse des impacts de la fin de ce financement, réalisée auprès des membres du RSIQ, démontre l'ampleur des conséquences : selon les données fournies par 42 organismes répondants, plus de 3 000 personnes perdront directement l'accompagnement dont elles bénéficient, et 69 % des organismes rapportent des impacts significatifs sur leur capacité d'accueil et d'accompagnement, qui diminuera de façon marquée.

Pourtant, partout dans la province, les organismes communautaires en itinérance font face à un afflux constant de nouvelles personnes en grande difficulté, beaucoup plus élevé que leur capacité réelle à les accompagner. Résultat : pour chaque personne aidée, plusieurs se retrouvent à la rue, créant un effet d'entonnoir entre l'aide proposée et l'aide nécessaire, et provoquant un déséquilibre qui s'aggrave chaque jour. Les organismes communautaires, acteurs essentiels en matière d'itinérance, sont fragilisés par l'absence de financement structurant et pérenne, alors que leurs capacités d'accueil et d'accompagnement sont saturées et qu'ils sont contraints de refuser chaque jour des centaines de personnes.

RECOMMANDATIONS

Dans ce contexte, le **prochain budget provincial** doit envoyer un **signal politique fort** en faveur d'un repositionnement de l'action publique en matière d'itinérance, à travers la reconduction et la bonification significative et prévisible du financement du Plan d'action interministériel en itinérance, inscrite dans un horizon minimal de cinq ans, afin d'assurer la pérennité des services existants, de soutenir leur adaptation et de permettre l'émergence de solutions structurantes.

2. Prévention : une action globale visant à renverser la tendance en itinérance

La prévention de l'itinérance constitue le levier le plus efficace et le plus durable pour freiner la croissance du phénomène. Elle exige des interventions structurantes et coordonnées, capables d'agir en amont sur les déterminants sociaux de l'itinérance — notamment la pauvreté, le logement, la santé et l'accès aux services — plutôt que de se limiter à des réponses d'urgence. Le filet social constitue l'un des principaux remparts contre l'itinérance. Pourtant, son affaiblissement progressif, combiné à l'insuffisance du financement des programmes de soutien au revenu et des mesures d'accompagnement, contribue directement à l'augmentation des situations de précarité et de perte de logement.

Sans investissements structurants en prévention de la pauvreté, en logement et en santé, les politiques de lutte contre l'itinérance demeurent condamnées à gérer les conséquences plutôt qu'à réduire durablement le phénomène.

➤ CONSTATS

- **L'importance de la prévention est reconnue.** Le [Plan d'action interministériel en itinérance \(PAII\) 2021-2026](#) reconnaît explicitement que « [le] gouvernement du Québec doit prévenir les trajectoires qui mènent à une situation d'itinérance et accompagner les personnes qui s'y trouvent vers la stabilisation de leur situation résidentielle, financière, socioprofessionnelle, juridique et/ou de santé, en tenant compte de leurs besoins, de leur rythme et de leurs aspirations. » Or, le sous-financement persistant des mesures structurantes liées au logement, à la lutte contre la pauvreté et à l'accès aux soins et aux services sociaux compromet la mise en œuvre de cette vision et contribue à l'augmentation continue de l'itinérance.
- **Investir de façon constante dans les causes de la pauvreté produit des bénéfices durables.** Alors que la prévention de la pauvreté constitue l'une des orientations centrales de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale souligne, dans son plus récent rapport, le manque d'investissement à cet égard ([CCLPES, 2023](#)), malgré le consensus voulant que la prévention constitue une stratégie à la fois humaine et économiquement judicieuse. Le Comité rappelle qu'éviter d'investir en prévention entraîne des coûts sociaux considérables, alors que des investissements soutenus dans les déterminants de la pauvreté produisent des retombées positives durables.
- **Investir en prévention permet de renforcer durablement le système de santé.** En 2023, l'Association sur la santé publique du Québec nous rappelle que « depuis la création du système de santé universel au Canada (1964) et du Régime de santé et des services sociaux

au Québec (1970), de nombreux rapports ont évalué son état. De la Commission Rochon (1987) au rapport de la Commissaire à la santé (2022), tous soulignent l'importance de la prévention pour redresser un système saturé et insuffisant face à la demande » ([ASPQ, 2024](#)).

- **L'absence de soutien adapté est synonyme de coûts humains et financiers.** Le Deuxième portrait de l'itinérance ([MSSS, 2022](#)) et le PAII 2021-2026 soulignent la surreprésentation des personnes qui ont bénéficié des services des centres de réadaptation pour jeunes en difficulté. En effet, les périodes de transition à la sortie d'institutions — notamment les hôpitaux, les établissements carcéraux et les centres jeunesse — sont insuffisamment accompagnées, ce qui accroît le risque de désaffiliation sociale et d'itinérance.



RECOMMANDATIONS

- **Investir de façon majeure dans les services publics et les organismes** communautaires pour enrayer l'effritement du filet social et garantir un accès universel et de qualité aux soins et aux services sociaux.
- **Adopter un réel plan d'action de lutte à la pauvreté** avec des objectifs chiffrés de réduction de la pauvreté au Québec tel que l'a fait le gouvernement du Canada ([EDSC, 2018](#)).
- **Investir davantage et de manière judicieuse en prévention de l'itinérance jeunesse** en assurant un financement stable des actions et des programmes de prévention et de réinsertion sociale.
- **Garantir le droit à l'éducation** en finançant les écoles de la rue et les programmes facilitant l'accès à l'éducation et adaptés aux besoins des populations marginalisées.
- **Renforcer les services de transition** en finançant davantage la mise en place de programme d'accompagnement adaptés aux besoins des personnes sortant d'établissements (hôpitaux, prisons, centres jeunesse, etc.).

3. Droit au logement : une urgence sociale

> CONSTATS

- > **La crise du logement continue de s'aggraver partout au Québec.** Malgré une hausse du taux d'inoccupation de 1,8 % à 2,7 % entre 2024 et 2025, le loyer moyen a augmenté de 10,1 % au Québec entre 2024 et 2025, passant de 1119 \$ par mois à 1232 \$ ([SCHL, 2025](#)). Depuis 2018, les loyers ont augmenté de 62,1 % en moyenne au Québec ([SCHL, 2020](#)). Le prix demandé pour les logements disponibles à la location est en moyenne nettement plus élevé ([RCLALQ, 2024](#)). Les logements toujours abordables se font de plus en plus rares.
- > **La cherté des logements nourrit l'itinérance.** Une personne sur cinq au Québec peine à payer son loyer ([Vivre en Ville, 2025](#)). Les données du Tribunal administratif du logement font état d'un nombre record de dossier déposés pour non-paiement de loyer ([TAL, 2025](#)). L'éviction et l'insuffisance du revenu sont en tête des principales raisons expliquant la perte de leur dernier logement selon les personnes en situation d'itinérance sondées lors du dernier dénombrement ([MSSS, 2023](#)).
- > **L'augmentation de l'offre ne suffit pas.** Alimentée par la spéculation immobilière et l'absence de mesures efficaces de contrôle du marché locatif privé ([IRIS, 2023](#)), la crise du logement qui sévit partout au Québec mine les efforts déployés par le réseau de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires pour prévenir et réduire l'itinérance. Le gouvernement doit impérativement miser sur le logement social et communautaire pour répondre durablement aux besoins des locataires à faible et très faible revenu.
- > **L'inaction coûte cher.** L'Observatoire québécois des inégalités évalue le coût total des impacts du logement inadéquat sur le système de santé à 2 milliards de dollars en 2023 au Québec ([Observatoire québécois des inégalités, 2025](#)). C'est sans compter les coûts associés à l'itinérance ([UMQ, 2023](#)) et l'impact délétère de l'appauvrissement généralisé des locataires sur l'économie québécoise ([Observatoire québécois des inégalités, 2025](#)).
- > **Il y a de moins en moins de place en logement de transition.** En 2024, le Québec comptait 3 176 lits en logement de transition, soit une diminution de 10 % par rapport à 2023 (3 521 lits) et de 17 % par rapport à 2022 (3 841 lits) ([LICC, 2025](#)). Cette deuxième baisse en autant d'années survient alors que le milieu communautaire alerte sans relâche sur les conséquences alarmantes du manque de logements de transition et des délais excessifs imposés par les exigences liées aux dépôts de projets.
- > **Les personnes Autochtones de la province vivent de manière disproportionnée dans des conditions de logement inadéquates.** Dans son étude de 2024 sur l'état de la santé mentale au Canada, l'Association canadienne pour la santé mentale notait que 16 % de la population métisse de Trois-Rivières et 27 % de la population du Nunavik, dans le nord du Québec, vivaient dans des logements nécessitant des réparations majeures et 47 % de la population du Nunavik vivaient dans des logements surpeuplés ([ACSM, 2024](#)).



RECOMMANDATIONS

- **Reconnaître formellement le droit au logement et mettre en place une politique globale en habitation** visant l'accès universel à un logement abordable, sécuritaire et adéquat, comme le réclame le Manifeste pour un Québec sans pauvreté ([Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2025](#)). Cette reconnaissance concrète du droit au logement donnera à la population et à la société civile des recours légaux pour assurer à tous et à toutes un logement adéquat.
- **Mettre en place un registre des loyers et instaurer des mécanismes de contrôle effectif des loyers** pour freiner la spéculation immobilière, l'augmentation des loyers, l'appauvrissement des locataires et la hausse de l'itinérance.
- **Doubler le parc de logement locatif social et communautaire au Québec d'ici 15 ans** pour répondre durablement aux besoins des locataires à faible et très faible revenu. Le gouvernement doit accélérer et renforcer le développement du logement social et de transition, en réduisant les délais liés aux exigences administratives des projets et en augmentant significativement ses investissements dans ces infrastructures. Afin d'augmenter la part du logement social et communautaire au Québec, le gouvernement doit utiliser tous les moyens nécessaires et cibler la construction de 10 000 logements sociaux par an pendant 15 ans. Ces logements, sous forme d'OBNL, de logement communautaires, de coopératives d'habitation et de logements sociaux publics, seront réalisés par la construction neuve, le recyclage de bâtiments ou encore l'acquisition et la socialisation d'immeubles locatifs résidentiels, comme le revendique le Front d'action populaire en réaménagement urbain ([FRAPRU, 2025](#)).
- **Financer le soutien communautaire en logement permanent et transitoire.** Tel que ciblé par le Regroupement québécois des organismes sans but lucratif d'habitations (RQOH), l'enveloppe budgétaire administrée par le ministère de la Santé et des Services sociaux et dédiée au soutien communautaire en logement social et communautaire doit être rehaussée de façon récurrente à 50 millions de dollars par année afin de favoriser la stabilité résidentielle au travers du soutien communautaire en logement permanent et transitoire ([RQOH, 2024](#)).

4. Droit à un revenu décent : une base pour la dignité

> CONSTATS

- > **Le taux de pauvreté poursuit sa hausse.** En 2023, 7,4 % de la population québécoise disposait d'un revenu inférieur à la Mesure du panier de consommation (MPC), en hausse de 2,6 points depuis 2020. Bien que toujours inférieur au niveau prépandémique, le taux de faible revenu selon la MPC est en hausse constante depuis la fin des mesures d'aide temporaires ([ISQ, 2025](#)). La MPC est le strict minimum pour permettre à une personne de couvrir ses besoins de base.
- > **L'insécurité alimentaire continue de gagner du terrain.** Le *Bilan-Faim 2025* des Banques alimentaires du Québec fait état d'un niveau de fréquentation mensuel record d'un million de personnes, en hausse de 49 % depuis 2022 ([BAQ, 2025](#)).
- > **Il est de plus en plus difficile de sortir de la pauvreté.** Le seuil de revenu viable, c'est-à-dire le revenu nécessaire pour permettre à un ménage de sortir de la pauvreté, continue d'augmenter, alimenté en grande partie par la crise du logement abordable. En 2025, une personne seule doit pouvoir compter sur un revenu se situant entre 31 696 \$ (Trois-Rivières) et 42 884 \$ (Sept-Îles) par année pour vivre hors de la pauvreté au Québec ([IRIS, 2025](#)).
- > **Les prestations d'assistance sociale demeurent insuffisantes,** quel que soit le programme d'aide de dernier recours, aucune offre des prestations supérieures au seuil de la MPC, et ce, même en additionnant le montant des prestations d'aide de dernier recours aux autres transferts gouvernementaux composant le revenu disponible ([Observatoire des inégalités, 2023](#)). En 2025, les prestations de base du Programme d'aide sociale ne couvraient que 46 % de la MPC. Le plus « généreux » – et le plus inaccessible – des programmes, le Programme de revenu de base, ne couvrait que 88 % de la MPC ([IRIS, 2025](#)). Près du deux tiers (61,7 %) des personnes en situation d'itinérance recensées lors du dénombrement de 2022 déclaraient recevoir des prestations d'aide sociale ([MSSS, 2023](#)).
- > **Le plan de lutte contre la pauvreté n'aborde pas assez les causes profondes de la pauvreté et risque de ne pas permettre une réduction significative de celle-ci.** Le plan d'action, adopté par le gouvernement du Québec en juin 2024, a identifié trois cibles prioritaires, dont l'accompagnement vers l'emploi pour 50 000 prestataires et un financement accru en sécurité alimentaire. Cependant, ces cibles ne constituent pas des mesures structurantes et ne pourront faire reculer concrètement la pauvreté, pourtant identifiée comme un facteur majeur d'itinérance dans la Politique nationale de lutte à l'itinérance.
- > **Le gouvernement maintient une part importante de la population québécoise en situation de grande pauvreté et nourrit directement l'itinérance** en maintenant les prestations d'aide sociale sous la MPC et en refusant d'augmenter suffisamment le salaire minimum pour permettre aux travailleuses et aux travailleurs de vivre dignement.



RECOMMANDATIONS

Comme l'indiquait l'Observatoire québécois des inégalités dans son mémoire sur le 4^e plan d'action gouvernemental de lutte à la pauvreté, une réduction significative et durable de la pauvreté au Québec passe par des mesures structurantes s'attaquant directement aux racines de ce phénomène ([Observatoire québécois des inégalités, 2023](#)).

- **Hausser les protections publiques** de façon à assurer à tous les ménages un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC). Selon les calculs de l'Observatoire québécois des inégalités, le coût associé à l'augmentation de l'ensemble des prestations des programmes d'assistance sociale au niveau de la MPC serait d'environ 3,0 milliards \$ en 2023 ([Observatoire québécois des inégalités, 2024](#)). Tel que mentionné dans la Déclaration commune issue des 4^{es} États généraux de l'itinérance en 2024, il est primordial de « garantir le droit à un revenu décent préservant la dignité, notamment par la révision des programmes d'aide sociale et la mise en place d'un revenu minimum garanti. »
- **Appliquer une indexation annuelle** pour toutes les aides sociales et autres prestations en fonction des seuils de la MPC en vigueur.
- **Éliminer la notion de vie maritale**, qui entraîne une pénalité financière pour les personnes assistées sociales qui cohabitent et qui sont considérées comme un couple, **et augmenter significativement le seuil de revenu de travail autorisé** sans que la prestation soit réduite.
- **Augmenter le salaire minimum** pour qu'une personne seule qui travaille 35 heures par semaine vive hors de la pauvreté.

5. Droit à la santé et accès aux services sociaux

L'accès au droit à la santé et aux services sociaux constitue un levier fondamental de prévention et de réduction de l'itinérance. Or, pour les personnes vivant dans la précarité, cet accès demeure fragmenté, inéquitable et souvent conditionnel, ce qui entraîne des conséquences majeures tant sur leur santé et leur espérance de vie que sur les finances du gouvernement. Tel que mentionné dans le Plan national de santé publique 2025-2035 la hausse des surdoses et de l'itinérance au Québec, qui touchent particulièrement les groupes en situation de vulnérabilité, est associée à la croissance des inégalités sociales de santé. Ces enjeux entraînent des répercussions majeures, d'abord sur la santé et la qualité de vie des personnes touchées, mais aussi sur l'ensemble de la société ([MSSS, 2025](#)).

➤ CONSTATS

- **L'accès à la santé et aux services sociaux est un enjeu majeur pour les personnes vulnérables.** De nombreuses sphères de la vie sont affectées lorsqu'une personne vit dans la précarité et dans la pauvreté. « Malgré les améliorations apportées, la problématique de l'accès aux services publics et de l'accompagnement demeure un enjeu majeur. Des investissements ciblés doivent être accrus en cette matière », rappelle le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ([CCLPES, 2023](#)).
Le MSSS souligne dans son deuxième portrait de l'itinérance au Québec, datant de 2022, que les personnes en situation d'itinérance présentent une espérance de vie de 10 à 20 ans inférieure à la moyenne de la population. Ce constat reflète l'incapacité des services publics à répondre adéquatement à leurs besoins fondamentaux et de santé. Pour triste démonstration, il nous est impossible de faire fi du rapport d'enquête publique publié par le coroner Stéphanie Gamache intitulé « POUR la protection de LA VIE humaine » publié en mai 2025. Ce rapport porte sur le décès tragique de Raphael André, une personne autochtone en situation d'itinérance, retrouvée sans vie dans une toilette chimique. Le constat de la coroner est sans appel : le décès de M. André aurait pu être évité si davantage de lieux d'accueil répondant aux spécificités et aux besoins des différentes populations avaient été disponibles ([Bureau du coroner, 2025](#)).
- **La [Stratégie d'accès aux services de santé et sociaux](#), adoptée en 2018, n'a toujours pas été déployée dans toutes les régions du Québec**, ce qui limite l'accès à des soins continus et adaptés. Selon les plus récentes données de l'ICIS, la quasi-totalité des patient-es en situation d'itinérance (93 %) hospitalisé-es ont été admis-es à l'urgence, ce qui révèle qu'ils et elles ne bénéficient pas d'un accès adéquat aux soins de première ligne. Toujours selon les données de l'ICIS, le coût moyen d'une hospitalisation pour un-e patient-e en situation d'itinérance était plus de deux fois supérieur à celui d'un séjour moyen à l'hôpital au Canada (16 785 \$ contre 7 803 \$). Cette prise en charge tardive et non adaptée entraîne des coûts significativement plus élevés pour le système de santé ([ICIS, 2025](#)).

Le rapport de la coroner Stéphanie Gamache, cité plus haut, note également des lacunes majeures dans l'accessibilité et la continuité des soins de santé et des services sociaux, ce qui oblige les personnes en situation d'itinérance à utiliser les urgences comme des lieux de refuge pour dormir et se nourrir – un usage inadéquat et coûteux.

➤ **La [Stratégie nationale de prévention des surdoses](#) arrivera à échéance le 31 mars 2026.**

À ce jour, aucune confirmation n'a été transmise quant à sa reconduction, alors même que cette stratégie soutient des services essentiels en réduction des méfaits à travers le Québec. Les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être ne présentent pas nécessairement de troubles liés à la consommation. Néanmoins, selon le rapport du dénombrement de 2022, 57,6% des personnes en situation d'itinérance ont déclaré avoir des troubles liés à la consommation de substances ([MSSS, 2023](#)). La stratégie de prévention des surdoses est essentielle, car elle permet notamment le maintien de services reconnus tels que l'accès à la naloxone, les services de consommation supervisée, l'analyse de substances et les traitements agonistes aux opioïdes, des leviers cruciaux pour prévenir les surdoses et les décès évitables.

➤ **Les liens étroits entre logement, santé mentale et accès aux services sont bien documentés.** Lors de la dernière étude sur l'état de la santé mentale au Canada de l'Association canadienne pour la santé mentale, 9,9 % des Québécoises et Québécois qui ont déclaré avoir une santé mentale mauvaise à passable ont également des besoins impérieux en matière de logement ([ACSM, 2024](#)).

➤ **Les services en santé mentale et dépendances ne répondent pas suffisamment à la complexité des besoins.** Bien que certaines mesures aient été mises en place pour mieux accueillir les personnes en situation d'itinérance vivant avec des troubles liés à l'utilisation de substances — notamment par des critères d'admission adaptés et un soutien plus intensif (PAII, 2021) — les services demeurent insuffisants pour répondre à la complexité des troubles concomitants en santé mentale et en dépendances.

➤ **L'accès à des services culturellement sécurisants et adaptés demeure limité pour plusieurs groupes.** Les personnes autochtones, racisées et LGBTQ+ font face à des barrières spécifiques, contribuant à une aggravation des inégalités en matière de santé et à une sous-utilisation des services existants.



RECOMMANDATIONS

- **Accélérer et financer le déploiement de la [Stratégie d'accès aux services de santé et sociaux](#)** dans toutes les régions du Québec afin d'assurer une couverture équitable et continue des services essentiels.
- **Assurer une reconduction et une majoration du financement** lié à la [Stratégie nationale de prévention des surdoses](#) au-delà du 31 mars 2026.
- **Financer et améliorer l'accès aux centres de traitement des dépendances** en vue de réduire les barrières actuelles. Comme le mentionne la Politique nationale de lutte à l'itinérance, « [il] est essentiel d'assurer une souplesse dans l'offre de services afin de rejoindre les personnes en situation d'itinérance là où elles se trouvent et au moment le plus approprié, et de mieux répondre à leurs besoins ».
- **Renforcer les services adaptés aux réalités des populations autochtones, racisées et LGBTQ+**, notamment par l'ajout de ressources communautaires offrant un accompagnement lié à la santé culturellement sécurisant.

6. Réseau d'aide et de solidarité

Les organismes communautaires souffrent d'un sous-financement chronique, nuisant à leur capacité d'intervention, aux services offerts et à leur mission de transformation sociale. Le financement public à la mission constitue le meilleur moyen de protéger l'autonomie et la capacité d'agir des organismes communautaires, qui constituent un maillon essentiel du filet social en matière d'inclusion sociale, de prévention et de réduction de l'itinérance.

> CONSTATS

- > **Une stabilité et des ententes de financement à long terme permettent de meilleurs résultats** de prévention et de réduction de l'itinérance, comme l'illustre notre rétrospective du programme Vers un chez-soi ([RSIQ, 2024](#)). Or, de nombreux organismes, dont plusieurs tables de concertation en itinérance, ne sont toujours pas financés à la mission, ce qui nuit à la cohérence de leurs actions et à la prévisibilité à long terme.
- > **Le milieu communautaire souffre d'un sous-financement chronique.** La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) évalue les besoins non-comblés par les subventions actuelles du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) à 1,7 milliards \$ pour l'ensemble des 3050 organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux du Québec en 2026 ([TRPOCB, 2025](#)).
Le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) évaluait quant à lui à 155 millions \$ en 2024 le rehaussement du financement à la mission nécessaire pour permettre aux organismes communautaires en défense collective des droits de réaliser leur mission ([RODCD, 2024](#)). Par ailleurs, la fusion du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA) avec le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), prévue dans le cadre du projet de loi 7, *Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires*, soulève des préoccupations majeures pour l'avenir de l'action communautaire autonome et, plus spécifiquement, pour la défense collective des droits ([MÉPACQ, 2025](#)).
- > **Plusieurs secteurs de l'action communautaire autonome ne disposent toujours pas de mécanisme d'indexation du financement à la mission**, notamment celui de la défense collective des droits, ce qui nuit à leur capacité d'action et contribue à l'appauvrissement des travailleuses et des travailleurs du communautaire.



RECOMMANDATIONS

- **Augmenter de manière significative le financement à la mission de l'ensemble des organismes communautaires autonomes**, vecteur d'inclusion et maillon essentiel du filet social québécois.
- **Augmenter le financement à la mission des organismes communautaires en itinérance** en garantissant un financement prévisible, pérenne et adapté aux besoins identifiés par les organismes en transférant les sommes investies dans les mesures 1.1, 3.1, 4.1, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3 et 7.1 du Plan d'action interministériel en itinérance en financement à la mission par l'entremise du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).
- **Maintenir le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome**, dont le volet promotion des droits dédié au financement à la mission des organismes en défense collective des droits.
- **Mettre en place des mécanismes d'indexation annuel du financement à la mission** des organismes communautaires de tous les secteurs selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (4 % pour 2026).
- **Respecter l'autonomie des organismes**, notamment en simplifiant les processus administratifs pour leur permettre de concentrer leurs efforts sur leurs missions.

7. Sensibilisation

Les personnes en situation d'itinérance ou de précarité résidentielle sont confrontées à des discriminations systémiques qui entravent l'exercice de leurs droits fondamentaux, notamment le droit au logement, le droit à la citoyenneté et à l'accès équitable aux services.

Les actions de sensibilisation de la population constituent un levier essentiel pour prévenir les discriminations, réduire la stigmatisation et transformer les perceptions sociales à l'égard des personnes en situation d'itinérance.

> CONSTATS

- > **Les pratiques discriminatoires sont un obstacle à la citoyenneté.** [Le rapport de la Défenseure du logement 2023-2024](#) met en évidence des pratiques discriminatoires fondées sur la condition sociale, la judiciarisation des parcours résidentiels et l'insuffisance des mécanismes de protection des droits des locataires en situation de vulnérabilité qui constituent des obstacles majeurs dans l'accès et le maintien en logement.
- > **L'éducation populaire est essentielle pour favoriser le respect des droits humains.** [La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse \(CDPDJ\)](#) souligne que la prévention des atteintes aux droits humains passe non seulement par des changements structurels, mais également par des mesures d'éducation et de sensibilisation visant à modifier les attitudes et les représentations sociales qui alimentent la discrimination et le profilage social.
- > **La sensibilisation favorise le vivre ensemble.** Les travaux de [l'Observatoire des profilages](#) montrent que des actions soutenues de sensibilisation contribuent à réduire la tolérance sociale envers les pratiques discriminatoires dans l'espace public et à favoriser des interventions institutionnelles plus respectueuses des droits.

> RECOMMANDATION

- > **Financer des initiatives de sensibilisation et de mobilisation collective,** comme la *Nuit des sans-abri*, afin de favoriser une meilleure compréhension des réalités de l'itinérance tout en humanisant les parcours de vie et en renforçant le dialogue social. En 2025, plus de 75 *Nuit des sans-abri* ont été organisées à travers la province, ce qui a permis de sensibiliser des milliers de citoyennes et de citoyens aux réalités de l'itinérance et de favoriser une plus grande solidarité de même qu'une meilleure cohabitation sociale.

Références

- ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE. (2024). L'état de santé mentale au Canada.
<https://cmha.ca/wp-content/uploads/2024/11/ACSM-Etat-de-la-sante-mentale-2024-rapport.pdf>
- ASSOCIATION POUR LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. (2023). La réduction de la maladie au Québec.
<https://moinsdemaladies.ca/wp-content/uploads/2024/10/LivreReductionMaladie.pdf>
- BANQUES ALIMENTAIRES DU QUÉBEC. (2025). Bilan Faim Québec 2025.
https://banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2025/10/Bilan-Faim_2025.pdf
- BUREAU DU DÉFENSEUR FÉDÉRAL DU LOGEMENT. (2024). Rapport annuel 2023-2024 de la défenseure fédérale du logement au ministre.
https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/ccdp-chrc/CH1-44-2024-fra.pdf
- COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ. (2024). Revenu disponible 2024.
<https://www.pauvrete.qc.ca/wp-content/uploads/2024/02/Revenu-disponible-2024.pdf>
- COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ. (2025). Le discours doit changer, parlons de pauvreté! : Cahier des revendications.
https://www.pauvrete.qc.ca/wp-content/uploads/2025/11/CQSP_cahier-revendication_1x1_lr.pdf
- COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2023). Avis. La prévention : une voie essentielle pour réduire les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale.
https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/cclpes/Avis/AVI_prevention_2023.pdf
- COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE. (s.d.). Les droits des personnes en situation d'itinérance.
<https://www.cdpcj.qc.ca/fr/vos-droits/qu-est-ce-que/droits-itinerance>
- ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ITINÉRANCE, (2024). Déclaration commune. Renverser la tendance : un devoir collectif.
https://itinerance.ca/wp-content/uploads/2024/12/Declaration-commune_mise-en-page.pdf
- FRONT D'ACTION POPULAIRE EN RÉAMÉNAGEMENT URBAIN (FRAPRU). (2024). Crise du logement : la clé, c'est le logement social. Mémoire du Front d'action populaire en réaménagement urbain
https://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/outils_services/consultations_publicques/consultations_prebudgetaires/2024-2025/memoires/memoire_frapru.pdf
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS). (2025). Programme national de santé publique 2025-2035. Pour un Québec en santé, équitable et résilient
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2025/25-297-03W.pdf>
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS). (2023). Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022.
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-846-05W.pdf>
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS). (2022). Parce que chaque vie compte. Stratégie nationale de prévention des surdoses de substances psychoactives 2022-2025.
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-233-01W.pdf>

- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS). (2021). S'allier devant l'itinérance. Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026.
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-846-01W.pdf>
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS). (2018). Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-846-02W.pdf>
- INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ (2024) Itinérance et recours aux services hospitaliers.
<https://www.cihi.ca/fr/itinérance-et-recours-aux-services-hospitaliers>
- INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SOCIOÉCONOMIQUES (IRIS). (2025). Le revenu viable en 2025 : Le logement encore au cœur de la sortie de pauvreté
<https://iris-recherche.qc.ca/communiqués/revenu-viable-2025/>
- INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUES (IRIS). (2023). Crise du logement : un marché locatif en manque d'encadrement.
<https://iris-recherche.qc.ca/publications/logement-2023/>
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. (2024). Décès reliés à une intoxication suspectée aux opioïdes ou autres drogues au Québec de juillet 2017 à septembre 2024.
<https://www.inspq.qc.ca/substances-psychoactives/opioides/surdose/deces-intoxication/intoxication-suspectee>
- LOGEMENT, INFRASTRUCTURES ET COLLECTIVITÉS CANADA. (2025). Rapport sur la capacité d'hébergement 2024.
<https://logement-infrastructure.canada.ca/homelessness-sans-abri/reports-rapports/shelter-cap-hebergement-2024-fra.html>
- LOGEMENT, INFRASTRUCTURES ET COLLECTIVITÉS CANADA. (2024). Rapport sur la capacité d'hébergement 2023.
<https://logement-infrastructure.canada.ca/homelessness-sans-abri/reports-rapports/shelter-cap-hebergement-2023-fra.html>
- OBSERVATOIRE QUÉBÉCOIS DES INÉGALITÉS. (2025). Les coûts en santé du manque de logements adéquats
<https://observatoiredesinegalites.com/les-coûts-en-santé-du-manque-de-logements-adequats/>
- OBSERVATOIRE QUÉBÉCOIS DES INÉGALITÉS. (2025). Manque de logements adéquats : quels coûts sur la prospérité économique?
<https://observatoiredesinegalites.com/manque-de-logement-adequats-quels-coûts-sur-la-prosperite-economique/>
- OBSERVATOIRE QUÉBÉCOIS DES INÉGALITÉS. (2024). Quel serait le coût d'augmenter les prestations d'assistance sociale au niveau de la MPC?
<https://observatoiredesinegalites.com/cout-assistance-sociale-mpc/>
- OBSERVATOIRE QUÉBÉCOIS DES INÉGALITÉS. (2023). Comment se comparent les programmes d'assistance sociale aux seuils des mesures de pauvreté?
<https://observatoiredesinegalites.com/comment-se-comparent-les-programmes-dassistance-sociale-aux-seuils-des-mesures-de-pauvrete/>
- OBSERVATOIRE QUÉBÉCOIS DES INÉGALITÉS. (2023). Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale.
https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/documents-administratifs/assistance_soc/STAT_clientele_prog-aide-sociale_dec2023_MESS.pdf

- RAPPORTS DE SANTÉ PUBLIQUE. (2014). Les déterminants sociaux de la santé : il est temps de s'intéresser aux causes des causes.
<https://journals.sagepub.com/doi/epdf/10.1177/00333549141291S206>
- REGROUPEMENT DES COMITÉS LOGEMENTS ET ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES DU QUÉBEC. (2024). Déménager : un cauchemar pour les locataires, une occasion de rêve pour les propriétaires.
https://rclalq.qc.ca/wp-content/uploads/2024/06/Demenager_-cauchemar-pour-les-locataires-2024.pdf
- RÉSEAU SOLIDARITÉ ITINÉRANCE DU QUÉBEC (RSIQ). (2024). Mémoire prébudgétaire 2024. Prévenir et réduire l'itinérance au Québec.
<https://itinerance.ca/wp-content/uploads/2024/01/RSIQ-Memoire-prebudgetaire-2024-Quebec-final.pdf>
- SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT. (2025) Enquête sur le logement social et abordable.
<https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/donnees-sur-le-logement/tableaux-de-donnees/donnees-sur-le-marche-locatif/tableaux-de-donnees-tires-de-lenquete-sur-les-logements-locatifs>
- SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT. (2024) Enquête sur le logement social et abordable.
<https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/donnees-sur-le-logement/tableaux-de-donnees/donnees-sur-le-marche-locatif/enquete-sur-les-logements-locatifs-sociaux-et-abordables--tableaux-de-donnees>
- SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT. (2024) Rapport sur le marché locatif, automne 2024.
<https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/marches-de-lhabitation/rapports-sur-le-marche-locatif>
- SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT. (2020) Enquête sur le logement social et abordable.
<https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/donnees-sur-le-logement/tableaux-de-donnees/donnees-sur-le-marche-locatif/tableaux-de-donnees-tires-de-lenquete-sur-les-logements-locatifs>
- TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU LOGEMENT (TAL). (2025). Rapport annuel de gestion 2024-2025
https://www.tal.gouv.qc.ca/sites/default/files/RAG_2024-2025%20TAL.pdf
- VIVRE EN VILLE. (2025). Le marché locatif résidentiel : Québec, édition 2025
https://vivreenville.org/media/1683261/Vivre-en-Ville_E%CC%81tude_Marche-locatif_QC_2025-VF.pdf